



4ÈME TRAIL DE LA PASSE PIERRE EN BAIE DE CANCHE

2019

INFORMATIONS / TARIFS / ORGANISATION

Nous contacter : lapassepierre@gmail.com

STATUT JURIDIQUE : « Office des Sports Etaplois » (OSE) est une association Loi 1901 dont le siège est en Mairie d'Etaples. L'association est déclarée sous le numéro W624000783 en date du 25 septembre 2015 en Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer.

COORDONNEES : L'association « Office Sports Etaplois » est dirigée par M. Jean-Michel GOSSELIN, joignable par téléphone au 06.70.65.74.27 ou par mail au jeanmichel.gosselin62@gmail.com. L'événement est consultable sur le site de la ville d'Etaples www.etaples-sur-mer.fr et sur www.chronopale.fr

DIRECTEUR DE COURSE : Le Directeur de la course est M. Jean-MICHEL GOSSELIN. Il donne le départ de l'épreuve et a autorité pour l'interrompre à tout moment, si lui ou le responsable du service de sécurité estime que celle-ci ne se déroule pas dans des conditions de sécurité suffisantes, ou de nature à présenter un danger pour les participants.

ASSURANCE : L'Association « Office des Sports Etaplois » a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » à la MACIF. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation, d'événements survenus à des coureurs qui n'ont pas été inscrits, qui ne se trouvent pas porteurs d'un dossard ou quittent le trajet de l'épreuve.

DATE : JEUDI 30 MAI 2019

NOM : « LA PASSE PIERRE EN BAIE DE CANCHE » 4ème Édition

DÉPART et ARRIVEE : Port départemental à ETAPLES-SUR-MER

RETRAIT des dossards le jour même : « Stand Organisation » sur le port

Trail : 1 puce électronique (à rendre à l'arrivée) Temps enregistré par CHRONOPALE

Tenue sportive adéquate pour tous et selon la météo

INSCRIPTIONS TRAILS UNIQUEMENT EN LIGNE

Les inscriptions se font en ligne directement sur les sites :

www.etaples-sur-mer.fr

www.chronopale.fr

<http://www.njuko.net/lapassepierre2019>

ANIMATION ENFANTS 5/8 ANS « Pour faire comme les grands ! »

LA JUVÉNILE

1€ - INSCRIPTION LE JOUR MÊME « STAND ORGANISATION »

DÉPART 10H – ZONE PORTUAIRE CENTRE NAUTIQUE

MARCHE 9 KM – 100% NATURE

LA TRANQUILLE

5€ - OUVERTE À TOUS

DÉPART 14H - ZONE PORTUAIRE CENTRE NAUTIQUE - RAVITAILLEMENT A L'ARRIVEE

INSCRIPTIONS PAR COURRIER A :

PERRAULT SYLVIE « LA PASSE PIERRE » 11 RUE DES VANNEAUX 62630 ETAPLES-SUR-MER

[Règlement uniquement par chèque à l'ordre de l' Office Sports Etaplois](#)
accompagné du bulletin d'inscription (à télécharger)

TRAILS 5 , 10, 20 KM - 100% NATURE

L'AMOUREUSE 5 km

7€ POUR LES 500 PREMIERS INSCRITS PUIS 13€

À PARTIR DE 16 ANS - AVEC TRAVERSEE DE LA CANCHE

RAVITAILLEMENT A L'ARRIVEE

DÉPART 16H - INSCRIPTIONS site de la ville d'Etaples ou sur chronopale

LA DOUCE 10 km

13€ POUR LES 500 PREMIERS INSCRITS PUIS 20€

À PARTIR DE 16 ANS - AVEC TRAVERSEE DE LA CANCHE

RAVITAILLEMENT INTERMEDIAIRE ET A L'ARRIVEE

DÉPART 16H - INSCRIPTIONS site de la ville d'Etaples ou sur chronopale

LA TERRIBLE 20 km **coureurs expérimentés**

13€ POUR LES 500 PREMIERS INSCRITS PUIS 20€ - DÉPART 16H - À PARTIR DE 18 ANS -

13€ POUR LES 500 PREMIERS INSCRITS PUIS 20€

RAVITAILLEMENT INTERMEDIAIRE ET A L'ARRIVEE

INSCRIPTION LE JOUR MEME - TRAIL : 25€ / PERSONNE

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison, ne sera effectué. Il en sera également ainsi en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur. **Certificat médical (moins d'un an) + N'oubliez pas de cocher la case :**

Attestation « J'atteste savoir nager 25m et pouvoir s'immerger en eau vive ». Fournir un certificat médical datant de moins d'un an, avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE pour les mineurs (16 ans et +) s'inscrivant à la course des 5km ou 10 km uniquement. **Conserver le certificat médical et le présenter lors du retrait des dossards afin de régler des éventuels litiges (lisibilité, péremption, etc.)**

LICENCIÉS FFA copie de la licence + Certificat médical

Pour les licenciés, la participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running, ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ; soit d'une licence FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL, portant la mention Running en cours de validité ; soit d'une licence de Triathlon délivrée par la FF Triathlon, en cours de validité ;

Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

SENSIBILISATION

Les marcheurs (1000 personnes maximum) sont encadrés par des guides bénévoles qui ont au préalable suivis une formation dispensée par Eden 62. Chaque groupe constitué de 25 personnes maximum aura son guide. Les marcheurs sont bien encadrés pour éviter tout débordement et ainsi suivre le parcours préalablement choisi. Ils sont sensibilisés sur la protection et la sauvegarde la Baie de Canche. L'objectif est que chaque groupe de marcheurs parte toutes les 5 minutes environ pour créer un échelonnement et ainsi temporiser et maîtriser le passage des groupes. 2 signaleurs fermeront la marche et s'assureront qu'aucun détritrus n'aura été laissé sur le parcours.

CLASSEMENT : L'épreuve donne lieu aux classements suivants : - Individuel, Masculin et Féminin. Tout concurrent récompensé verra son pointage contrôlé le cas échéant. Tout concurrent doit porter entier le dossard, numéro et sponsors de manière visible du début à la fin de l'épreuve sous peine de disqualification. **A l'issu des trails, tirage au sort des dossards des 5km, 10km et 20 km, avec une dotation de 2000 euros de lots.**

SAUVEGARDE ET SECURITE : Chaque signaleur est muni de sa propre chasuble fluo, il est équipé par l'organisateur d'un moyen de communication (type talkie-walkie), d'une collation et sera identifiable par un drapeau. L'organisateur de l'épreuve assure la protection des sites traversés et la sécurité des participants par la

mise en place de signaleurs et de secouristes tout le long des parcours. Les secours sont assurés par l'association « **Canche Secourisme Événement** »

L'ENCADREMENT : Signaleurs et guides pour les Trails et la marche, du départ à l'arrivée, sont chargés de veiller au respect du parcours par les concurrents. La sécurité des traversées de La Canche et des parcours est assurée par des BNSSA et des secouristes avec un dispositif PC RADIO.

1. Dispositif de sécurité
2. Balisage du parcours emprunté
3. Encadrement : signaleurs, BNSSA ; commissaires de traversée ; secouristes ; guides. Respect des zones traversées : des coureurs « balai » seront chargés de fermer la course derrière le dernier concurrent, ainsi que prévenir le dispositif de sécurité d'un éventuel incident. Les coureurs « balai » ont AUTORITE pour ARRETER les coureurs qui leur sembleraient inaptes, à un moment donné, d'effectuer la course dans le temps imparti par les horaires des marées ainsi que la sécurité pour tous, de veiller au respect de la zone nature traversée et ramasser tous débris visibles.

ATTENTION « Heure de sécurité »

Autorisation de traverser en Baie : Le responsable de la sécurité de la course et l'association « OSE » seront l'autorité chargée de coordonner le dispositif de sécurité et de donner, après examen de ce dispositif, l'autorisation de traverser la Baie.

Respect du site : les coureurs s'engagent à ne laisser aucun débris en Baie (bouteilles, papiers ou autre) l'avenir de la « PASSE PIERRE » en dépend. L'association assure, après le passage du dernier coureur / marcheur, la fermeture du parcours en Baie, le nettoyage et la remise en l'état du trajet emprunté par les coureurs et les marcheurs.

Ravitaillement : L'organisation s'engage à mettre des ravitaillements intermédiaires : eau, sucre et raisin sec. Un ravitaillement sera à l'arrivée sur le port d'ETAPLES/MER

AUTORISATIONS : MUNICIPALE / DEPARTEMENTALE / PREFERATORALE : Les parcours sur la route et le port seront fermés à la circulation (le port et les rues attenantes au port feront l'objet d'un arrêté municipal et départemental). Les seuls véhicules autorisés sont ceux des organisateurs, de la sécurité et des secours.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION : Dans le cas où il serait impossible, pour des raisons indépendantes de sa volonté (météo ou autres), l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course sans que les coureurs prétendent au remboursement du droit d'inscription ou de frais de déplacement.

FAIR PLAY et RESPECT : Chaque participant devra prendre le départ dans le meilleur esprit sportif.

Il s'engage, en s'inscrivant à l'épreuve :

- à prendre connaissance du présent règlement
- à respecter strictement l'itinéraire de l'épreuve
- à respecter les signaleurs et l'organisation dans son ensemble
- à respecter et maintenir en état de propreté toutes les parties du trajet de l'épreuve.
- Ne pas courir avec des bâtons de marche nordique

- **NE RIEN JETER EN BAIE**
- **INTERDIT aux animaux domestiques**

Droit d'image: « j'autorise expressément les organisateurs de les courses nature et la marche découverte « LA PASSE PIERRE », ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Le participant, atteste, par son inscription, être d'accord avec ce règlement et en accepte le contenu général.

L'Office Sports Etaplois